

République Française		
Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève		
Extrait du registre des délibérations		
Communauté de communes du Clermontais		
Date de la convocation	Mercredi 17 Mai 2023	Séance du Mardi 23 Mai 2023
Président de séance	M. Claude REVEL	L'An Deux Mille Vingt-trois, le vingt-trois Mai à 18 heures, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au Centre Aquatique du Clermontais à Clermont L'Hérault, sous la présidence de Monsieur le Président, Claude REVEL.
Secrétaire de séance	Mme Isabelle SILHOL	
	Votes : 37	
Présents : 30	Pour : 37	
Absents : 8	Contre : 0	
Représentés : 7	Abstention : 0	
Rapporteur	Francis BARDEAU	Vice-Président en charge des Ressources Humaines et des Finances

Etaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Myriam GAIRAUD (Cabrières), M. Claude REVEL (Canet), Mme Christiane FULCRAND (Canet), Mme Reine GRENOVILLE (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme Daria PICARD (Ceyras), M. Gérard BESSIERE (Clermont l'Hérault), M. Jean-Marie SABATIER (Clermont l'Hérault), Mme Véronique DELORME (Clermont l'Hérault), M. Georges ELNECAVE (Clermont l'Hérault), Mme Michelle GUIBAL (Clermont l'Hérault), M. Jean-François FAUSTIN (Clermont l'Hérault), Mme Elisabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), M. Jean-Luc BARRAL (Clermont l'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Franck RUGANI (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), M. Marc CARAYON (Lacoste), M. Sébastien VAISSADE (Liausson), M. Jean-Philippe OLLIER (Lieurans Cabrières), Mme Sophie COSTEAU (Mérifons), M. Francis BARDEAU (Nébian), Mme Sylvie VERY-MALMON (Nébian), M. Claude VALERO (Paulhan), Mme Aleksandra DJUROVIC (Paulhan), Mme Isabelle SILHOL (Péret), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault), M. Gérald VALENTINI (Valmascle).

Absents représentés : Mme Françoise REVERTE (Aspiran) représentée par M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Marina BOURREL (Brignac), représentée par M. Sébastien VAISSADE (Liausson), M. Jean FRADIN (Canet) représenté par M. Claude REVEL (Canet), Mme Isabelle LE GOFF (Clermont l'Hérault) représentée par M. Gérard BESSIERE (Clermont l'Hérault), M. Patrick JAURES (Mourèze) représenté par M. Marc CARAYON (Lacoste), Mme Christine RICARD (Paulhan) représentée par M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault), Mme Sophie ROYON (Paulhan) représentée par M. Claude VALERO (Paulhan).

Absent(e)s : M. Arnaud MOULS (Canet), M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), Mme Claudine SOULAIRAC (Clermont l'Hérault), M. Bernard COSTE (Octon), M. Aleix BERTRAND (Paulhan), M. Grégory GUERIN (Paulhan), M. Jean-Claude CLOZIER (Salasc), M. Laurent ALBERT (Villeneuveville).

Mise à jour du tableau des effectifs

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment l'article L.2121-29,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L.332-8, L.332-13, L.332-14, L.332-23, L.332-24, L.343-1, L.333-1, L.333-12 et L.352-4,

Vu la loi n° 2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique,

Vu le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels,

Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois, adressé au Président ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. : le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Vu la délibération n°2023.02.07.19 du Conseil communautaire du Clermontois du 07 février 2023 relative à la précédente modification du tableau des effectifs de la communauté de Communes,

Vu les statuts de la Communauté de communes du Clermontois,

Considérant que l'article L313-1 du Code général de la fonction publique rappelle que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant,

Considérant que le tableau des effectifs du personnel d'une collectivité est une formalité administrative réglementaire qui permet de recenser tous les emplois permanents créés par la Communauté de communes et pour chacun de ces postes leurs caractéristiques (filière, cadre d'emplois, grade, temps de travail, poste pourvu ou vacant).

Dès lors, au regard des besoins de la collectivité, il convient de mettre à jour le tableau des effectifs et d'y apporter la création du poste suivant :

- Création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet.

Monsieur BARDEAU précise que le tableau des effectifs tenant compte des modifications ci-dessus est annexé en pièce jointe.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire oui l'exposé de Monsieur BARDEAU et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** la modification apportée au tableau des effectifs du personnel communautaire telle que présentée ci-dessus,
- **INDIQUE** que cet emploi sera rémunéré selon l'indice en vigueur dans ce grade,
- **PRECISE** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi créé seront inscrits au Budget, chapitre 012,
- **CHARGE** Monsieur le Président ou son représentant de nommer le personnel,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

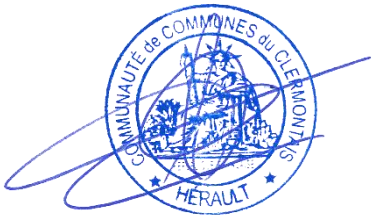

<p>La secrétaire de séance,</p>  <p>Isabelle SILHOL</p>	<p>Le Président de la Communauté de communes du Clermontois,</p>  <p>Claude REVEL</p>
--	---

TABLEAU DES EFFECTIFS

PERSONNEL TITULAIRE			
Filière administrative			
Catégorie	nombre	Grade	postes vacants
A	1	Directeur général des services	0
	1	Attaché hors classe	1
	1	Attaché principal	0
	5	Attaché	1
B	3	Rédacteur principal de 1ère classe	1
	4	Rédacteur principal de 2ème classe	1
	2	Rédacteur	2
C	13	Adjoint adm principal de 1ère classe	0
	21	Adjoint adm principal de 2ème classe	8
	24	Adjoint administratif	4
Total	75	65 TC 10 TNC	18
Filière technique			
A	1	Directeur général des services techniques	1
	1	Ingénieur principal	1
	2	Ingénieur	0
B	1	Technicien principal de 1ère classe	0
	3	Technicien principal de 2ème classe	0
	2	Technicien	1
C	7	Agent de maîtrise principal	0
	6	Agent de maîtrise	3
	19	Adjoint tech principal de 1ère classe	2
	27	Adjoint tech principal de 2ème classe	5
	38	Adjoint technique	4
Total	107	90 TC 17 TNC	17
Filière médico-sociale			
A	1	Cadre de santé	0
	1	Puéricultrice hors classe	0
	1	Puéricultrice	1
	4	Educateur de jeunes enfants	0
B	11	Auxiliaire de puériculture classe supérieure	2
	4	Auxiliaire de puériculture classe normale	1
Total	22	17 TC 5 TNC	4
Filière animation			
B	2	Animateur principal de 1ère classe	0
	2	Animateur	1
C	3	Adjoint d'animation principal de 1ère classe	1
	25	Adjoint d'animation principal de 2ème classe	4
	24	Adjoint d'animation	6
Total	56	23 TC 33 TNC	12
Filière sportive			
B	2	Educateur des APS princ de 1ère classe	0
	5	Educateur des APS princ de 2ème classe	1
	2	Educateur des APS	1
C	1	Opérateur principal des APS	0
Total	10	9 TC 1 TNC	2

Catégorie	nombre	Grade	postes vacants	
Filière police				
C	2	Garde champêtre chef principal	2	
Total	2	2 TC	2	
Filière culturelle				
B	1	Assistant de conservation principal de 1ère classe	1	
	1	Assistant de conservation	0	
C	1	Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe	0	
Total	3	3 TC	1	
TOTAL PERSONNEL TITULAIRE:		<u>275</u>	temps complet	209
			temps non complet	66
			postes pourvus	219
			postes vacants	56
PERSONNEL NON TITULAIRE				
POSTES PERMANENTS				
A	1	Attaché principal	0	
	5	Attaché	3	
	1	psychologue de classe normale	1	
	2	Educateur de jeunes enfants	0	
B	1	Educateurs des APS	0	
	1	technicien	0	
	3	Auxiliaire de puériculture classe normale	0	
C	3	Adjoint administratif	2	
	5	Adjoint d'animation	1	
	7	Adjoint technique	3	
HC	1	Assistants maternelles	1	
	1	Responsable d'exploitation	0	
	4	Agent d'entretien des réseaux et des stations d'épuration	1	
	1	Agent d'exploitation électromécanicien eau potable	0	
	1	Responsable travaux neufs en eau et assainissement	0	
	1	Animatrice monitrice des APN / assistante chargée de communi	0	
	1	Chef de base, développeur d'activités, responsable technique qu	0	
1	Assistante administrative	0		
Total	40	29 TC 11 TNC	12	
TOTAL PERSONNEL NON TITULAIRE		<u>40</u>	temps complet	29
			temps non complet	11
			postes pourvus	28
			postes vacants	12
TOTAL PERSONNEL PERMANENT (TITULAIRE + NON TITULAIRE)		<u>315</u> POSTES	238	temps complet
			77	temps non complet
			247	postes pourvus
			68	postes vacants